



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

OBJET : LOGEMENT

24) 6-8, rue Fouilloux
Coop Ivry Habitat - Construction de 53 logements locatifs
sociaux - Participation financière complémentaire d'un
montant de 307 500 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231214-DEL20231214_24-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 24

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 8 décembre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 24

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



LOGEMENT

24) 6-8, rue Fouilloux

Coop Ivry Habitat - Construction de 53 logements locatifs sociaux - Participation financière complémentaire d'un montant de 307 500 €

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.312-2-1 et L.421-15,

vu les délibérations des 16 mai 2019, 19 décembre 2019 et 15 décembre 2022 accordant à la Coop'Ivry Habitat la garantie communale pour l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant de 7 024 547 €, le versement d'une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 397 500 € ainsi qu'une subvention complémentaire de 646 000 € relatif à la construction 53 logements sociaux sise 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine,

considérant que l'opération Fouilloux, au regard du plan de financement actualisé en novembre 2022, avait subi un surcoût de 1 711 249 € lié au nouvel appel d'offres après redressement judiciaire de l'entreprise titulaire du marché,

considérant que la Coop'Ivry Habitat, afin de limiter l'impact sur ses fonds propres, sollicite la Ville d'Ivry-sur-Seine pour une participation financière complémentaire d'un montant de 307 500 €, et ainsi compenser, en partie, ce surcoût financier,

considérant qu'il y a lieu de réaffecter l'aide dédiée aux opérations non identifiées sur l'opération Fouilloux pour un montant de 307 500 € à verser sur l'année 2023,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 39 voix pour, 6 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE une participation financière complémentaire à la Coop'Ivry Habitat d'un montant de 307 500 € relative à la construction des 53 logements locatifs sociaux sis 6-8, rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite participation en 2023.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 20/12/2023